

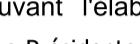
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

La Chapelle-Saint-Maurice

Réglement graphique

PLAN D : ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 18 décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:5 000	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024



Aspect des constructions

- 

Legend:

 - Secteur D1a
 - Secteur D2a
 - Secteur D2b
 - Secteur D3a
 - Secteur D3b
 - Secteur D4a
 - Secteur D4b
 - Secteur D5a
 - Secteur D5b
 - Secteur D6

Autres prescriptions

Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

